

changement soudain dans le rythme de cette utilisation pourrait avoir des conséquences graves. La politique douanière canadienne au cours des dernières années a tendu à faire disparaître les entraves au commerce international, mais le Comité est d'avis que cet objectif ne sera atteint que petit à petit et à la suite de longues négociations internationales. Il existe cependant certains tarifs qui ajoutent au fardeau du consommateur canadien tout en offrant une protection minime ou superflue. Ces tarifs rapportent un certain revenu au gouvernement fédéral, mais ce revenu est minime et irrégulier. Le Comité est d'avis que le ministère des Affaires des consommateurs, dont on entrevoit la formation, devra étudier avec soin l'effet des tarifs dans ce domaine.

#### *Recommandations*

- a) Que l'on modifie le droit d'accise de nature injuste sur la margarine;
- b) Que le ministère des Affaires des consommateurs devrait procéder à une étude des tarifs visant des aliments rangés dans certaines catégories de denrées, dont le fardeau est injuste envers les consommateurs.

#### *9. Réclame*

Le Comité a recueilli de nombreux témoignages à l'égard de l'influence sur le prix et les autres effets de la réclame faite en faveur des denrées alimentaires. On émet toute une gamme d'opinions quant aux bénéfices que la publicité apporte à la société et l'effet des frais de publicité sur le coût des denrées. Bien qu'il n'ait nullement l'intention de recommander le contrôle des frais de publicité, le Comité s'inquiète du montant de réclame qui vise uniquement à encourager le public à favoriser une certaine marque d'un produit principal qui n'offre que de minimes différences. Un programme d'étiquetage obligatoire, indiquant la qualité des principaux produits de consommation serait, nous semble-t-il, une mesure apte à réduire cette publicité inutile et coûteuse.

#### *10. Les coopératives*

Depuis le début de 1967, le Comité a recueilli les témoignages des représentants de diverses coopératives canadiennes, entre autres la *Co-operative Union of Canada (Ottawa)*, la *Maritime Co-operative Council (Moncton)*, les *Federated Co-operatives Ltd. (Saskatoon)*, la *Co-op Wholesale Society of British Columbia (Vancouver)* et la *Newfoundland Co-operative Union (St. John's)*. Ces témoignages soulevaient de nombreuses questions touchant le coût de la vie, mais nous n'avons pas jugé à propos de nous prononcer sur les avantages réels ou latents que le mouvement coopératif peut offrir au consommateur, mais nous croyons cependant qu'une loi fédérale sur la constitution des coopératives en sociétés s'impose depuis longtemps. Cette recommandation n'a rien à voir avec la question de l'imposition des coopératives, qui ne relève pas de ce Comité.

#### *Recommandation*

Qu'une mesure législative fédérale touchant la constitution des coopératives en sociétés soit présentée le plus tôt possible.

#### *11. Les prix des produits alimentaires durant la saison des Fêtes*

Au début du mois de novembre, le Comité a décidé de se rendre compte si la rumeur selon laquelle les magasins d'alimentation augmentaient infailliblement le prix de certains produits durant la fièvre d'achat qui règne à Noël était fondée. Il a annoncé officiellement qu'il avait rallié l'aide de l'Association des consommateurs du Canada afin d'effectuer une étude sur les prix à cette fin.

On établit une liste de 34 articles et des représentantes de l'Association devaient enregistrer les prix dans 14 villes le 15 novembre, les 1<sup>er</sup>, 15 et 23 décembre 1966 et 15 janvier 1967. Chaque acheteuse devait conserver une liste